

Formation des maîtres d'accueil temporaires tuteurs

**Temps 1 :
Lundi 17 septembre 2018**

Contenus de formation

- Cadrage institutionnel / modalités d'accompagnement
- Observation de pratiques professionnelles: niveau d'exigence, appropriation d'outils partagés
- Conduite d'entretien
- *Pour mémoire :*

Les points suivants : rédaction du compte-rendu, évaluation, utilisation de la plateforme de formation à distance sont à l'ordre du jour des deux prochaines demi-journées fixées les 17/10 et 06/02 après-midis.

Formateurs

- Nathalie BURGET et David TOURNIER, IEN chargés de la mission formation
- Magali PETRY, chargée de mission formation continue
- Marie-Véronique MARCHEGIANI, CPAIEN Riedisheim
- Fabienne TRICOTET, CPAIEN Thann
- Jean-Christophe BOEGLIN, CPAIEN St Louis
- Hélène FURNSTEIN, CPLV
- Corinne SAULNIER, PEMF

LES PUBLICS SUIVIS

par les MAT, rentrée 2018

200 PES accueillis à la rentrée 2018 dans le Haut-Rhin

43 PES confiés :

- PES issus de la session 2018 du CRPE :
- 3 affectés à mi-temps sur support français bilingue
- 11 affectés à mi-temps sur support allemand bilingue
- 29 affectés à mi-temps sur support monolingue

ORGANISATION DU SERVICE professeurs stagiaires à mi-temps

Un mi-temps en responsabilité de classe :

- **12h hebdomadaires devant élèves :**
 - lundi-mardi ou jeudi-vendredi pour les postes monolingues
 - mardi-vendredi pour les postes bilingues (français ou allemand)

 - concertation avec enseignant titulaire de la classe

- 1,5h hebdomadaires annualisées, soit **60h annuelles** :
 - **18h d'APC** (activités pédagogiques complémentaires)
 - 33h travail et réunions d'**équipe** ou avec partenaires de l'école
 - **9h d'animation pédagogique de circonscription**

ORGANISATION DU SERVICE professeurs stagiaires à mi-temps

Un mi-temps en formation à l'ESPE :

- 12h hebdomadaires :

- lundi-mardi ou jeudi-vendredi pour les postes monolingues
- lundi-jeudi pour les postes bilingues (français ou allemand)
(pas de cours à l'ESPE le mercredi matin)
- lieu de formation :
 - site de Strasbourg pour stagiaires sur postes français bilingues
 - site de Colmar pour les autres stagiaires

Un seul responsable hiérarchique :

l'IEN de la circonscription (arrêt maladie, demandes d'autorisation d'absence)

Une rémunération à temps plein, qui exige une assiduité,
y compris sur le temps de formation

ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION

Un dispositif qui repose sur 3 modalités :

- accueil
- tutorat
- formation

Plusieurs objectifs poursuivis pour les PES à mi-temps :

- préparation d'un master 2 ou d'un diplôme universitaire
- acquisition des compétences nécessaires à la titularisation

L'ACCUEIL

- **Présentation des enjeux de l'année de stage**
- **Préparation à la prise de fonction**
- **Prise de contact avec :**
 - les responsables du système éducatif
 - l'équipe de circonscription
 - le tuteur
 - les formateurs de l'ESPE

• Définition du tuteur :

- tutorat partagé entre : CP, PEMF, candidat admissible au CAFIPEMF et préparant l'admission 2019 ou MAT et visiteur ESPE
- même cycle entre le PES et son tuteur
- PES bilingues suivis par formateurs bilingues
- proximité géographique dans la mesure des possibilités

- Répartition des tutorats :

- 24 PEMF, chargés de 3 à 4 PES chacun
- 39 MAT, 18 candidats CAFIPEMF, chargés d'un PES chacun
- 36 CP, chargés d'un ou deux PES chacun

CADRE FIXE POUR LE TUTORAT

- **Modalités du tutorat :**
 - **Visites conseils**
 - **Temps d'observation dans la classe du tuteur, d'un MAT ou d'un PEMF pour les stagiaires suivis par un CP**
 - **Positionnements sur plateforme selon référentiel de compétences du PE**

- **Mise en place éventuelle d'une procédure d'alerte en cas de difficulté avérée (entre novembre et janvier de préférence)**

des professeurs stagiaires à mi-temps

<p>6 visites <u>au moins</u> (DU) 7 visites <u>au moins</u> (Master 2)</p>	tuteur	<p>Visites conseils par le tuteur dans la classe du stagiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 visites <u>au moins</u>, dont : - 1 visite de prise de contact avant les congés d'automne ; - 4 visites avec rédaction d'une trace écrite : dans les deux semaines qui précèdent ou qui suivent les congés d'automne, en décembre, en janvier et en mars
	visiteur ESPE	<p>Visites conseils / évaluatives par le visiteur ESPE dans la classe du stagiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 visites, en décembre, et en mars (Master 2 ou renouvellement) - <u>ou</u> 1 visite en mars (DU)
<p>5 jours <u>au moins</u></p>	tuteur	<p>Observation et pratique accompagnée dans la classe du tuteur (PES suivis par tuteur chargé de classe), d'un PEMF ou d'un MAT (autres stagiaires) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 journées au moins avant les congés d'automne, puis une journée au moins par période
<p>2 positionnements</p>	tuteur	<p>Positionnements à partir du référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - positionnement 1 : en octobre ou novembre, par rapport aux attendus de fin de semestre 3 - positionnement 2 : en mars, par rapport aux attendus de fin de semestre 4

LES VISITES

- 5 visites : une visite informelle, 4 visites avec trace écrite
- Visites du tuteur complétées par une ou deux visite(s) d'un formateur ESPE : visite de décembre conjointe si possible
- A l'initiative du tuteur dans le cadre imparti
- Visites à positionner sur différents créneaux horaires (pas systématiquement de 8h à 10h le matin)
- Remplacement à solliciter auprès du secrétariat de la circonscription (à l'avance, en proposant 2 ou 3 dates pour faciliter l'organisation du remplacement, pour 1/2j ou 1 journée suivant la distance)
- Ordre de mission édités a posteriori par le service formation continue (ce.formation-continue68@ac-strasbourg.fr) à réception de vos états de frais

LES TEMPS D'OBSERVATION

- 5 journées d'observation au moins : Les PES qui n'ont pas eu dans leur cursus l'occasion de réaliser un stage d'observation lors de leur formation peuvent réaliser davantage de journées d'observation.
- A l'initiative du tuteur dans le cadre imparti
- Dates choisies parmi journées libérées de l'emploi du temps ESPE (hors journée réservée pour la formation à l'enseignement de la natation) :
 - 1 jour libéré par semaine jusqu'aux congés d'automne
 - 1 jour libéré par période ensuite

LE TUTORAT

Mise en place éventuelle d'une **procédure d'alerte en cas de difficulté avérée**

Dans quelles situations :

- Toute situation jugée suffisamment inquiétante pour ne pas être surmontée par les aides et conseils des tuteurs mixtes : posture inadaptée, difficultés importantes dans la gestion de la classe, mise en danger des élèves, problèmes graves de maîtrise des contenus disciplinaire, souffrance du stagiaire, ...

Rôle du tuteur :

- alerter (au même titre que le directeur d'école ou le visiteur ESPE)
- contribuer au protocole d'accompagnement : croisement de points de vue, renforcement de l'accompagnement
- entre novembre et janvier de préférence

Elaboration d'un protocole d'accompagnement : responsabilité IEN

FORMATION

des professeurs stagiaires à mi-temps

<p>mi-temps, en dehors des 9h précisées ci-dessous</p>	<p>Formateurs ESPE</p>	<p>Préparation du master 2 MEEF ou d'un diplôme universitaire</p>
---	----------------------------	--

<p>9 heures : - 6 avant les congés d'automne, - 3 ensuite (pris sur le temps ESPE)</p>	<p>CP EPS</p>	<p>Enseignement de la natation</p>
<p>9 heures</p>	<p>Equipes de circonscription</p>	<p>Animations pédagogiques en circonscription : - parcours maîtrise de la langue, mathématiques ou maternelle, défini par l'IEN en fonction des besoins du stagiaire</p>

EVALUATION

des professeurs stagiaires à mi-temps

Evaluation pour le jury de certification académique	tuteur	Rédaction d'un rapport d'évaluation
	IEN	Rédaction d'un avis pour le jury de certification, suite à sa visite, et après consultation du rapport d'évaluation du tuteur
	Directeur ESPE	Rédaction d'un avis pour le jury de certification, sur la base des évaluations de semestre

Evaluation UE stage de la formation suivie à l'ESPE	tuteur	Rédaction de deux rapports d'évaluation avec note en janvier et avril, pour l'évaluation de l'UE stage des semestres 3 et 4
---	--------	---

Références réglementaires :

- *arrêté ministériel du 22 août 2014 et note de service du 26 avril 2016 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires*

PROTOCOLE DE SUIVI

- **Les modalités et les outils de suivi** seront présentés en détails lors des prochaines demi-journées **de formation**
- **Référentiel de compétences du PE (juillet 2013)**
- Trame de compte-rendu qui s'appuie sur la **grille ministérielle**
- **Grille intermédiaire pour les premières visites** (compétences à acquérir en fin janvier)



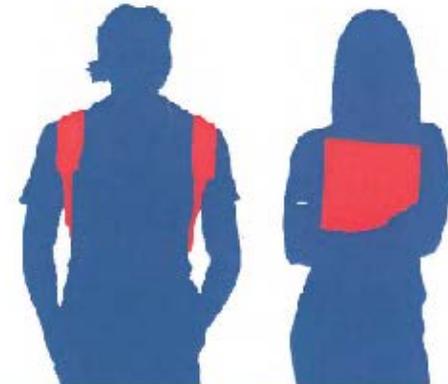
SUIVI DES PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES 2015-2016
(cf. arrêté du 1^{er} juillet 2013 ; BO n°30 du 25 juillet 2013)
COMPTE-RENDU DE VISITE

Nom, prénom du tuteur :
 Nom, prénom du stagiaire :
 Ecole : Commune : Circonscription :
 Classe :
 Date de la visite :/...../.....

Compétences <i>C</i> » : compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation <i>C</i> » : compétences communes à tous les professeurs <i>C</i> » : déclinaison des compétences reprend la numérotation du référentiel	Observée		Observations du tuteur
	oui	non	
Compétences relatives à la prise en compte des éléments fondamentaux et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction			
CC1 Faire partager les valeurs de la République CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques			
<ul style="list-style-type: none"> Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'école Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative Fait respecter le règlement intérieur 			

Disponible sur site DSDEN
(pages publiques)

Livret d'accueil pour l'entrée dans le métier



- Rappels réglementaires
- Outils et conseils pratiques
- Liens vers documents ressources
- Contacts utiles
- Organisation et calendrier de la formation

INDEMNISATION FRAIS DE DEPLACEMENT

- Remboursement pour les déplacements internes au département du Haut-Rhin, effectués en dehors des communes de résidence familiale ou administrative, et en dehors de Colmar et Mulhouse et de leurs communes limitrophes, selon les barèmes suivants :
 - tarif "Indemnités kilométriques", si absence de transport en commun adapté ;
 - tarif SNCF 2ème classe, si existence d'un transport en commun adapté (ex : lignes Colmar-Mulhouse-Saint Louis, Mulhouse-Thann).

INDEMNISATION FRAIS DE DEPLACEMENT

Pièces à fournir

- En début d'année scolaire :
 - **Copie de la carte grise** du véhicule utilisé pour les nouveaux tuteurs, ou en cas de changement de véhicule ;
 - **Attestation annuelle d'assurance** mentionnant la couverture des déplacements professionnels ;
 - **Autorisation annuelle d'utiliser le véhicule personnel**, visée par IEN (*formulaire sera transmis*).

- A l'issue du trimestre ou en fin d'année scolaire :
 - **Formulaire état de frais "formateur"** (*sera transmis*) complété regroupant l'ensemble des déplacements concernés pour la période écoulée (dates de visites et positionnements effectués sur la base du cahier des charges départemental) et visé par IEN ;

INDEMNISATION DES TUTEURS

- **tuteurs non titulaires du CAFIPEMF :**
 - **tutorat de stagiaires :** 1250 Euros annuels par stagiaire, indemnité versée mensuellement